



PEB Échanges, Programme pour la construction et
l'équipement de l'éducation 1999/14

Les bibliothèques scolaires
dans une société
de communication

**Manfred Hinum,
Johanna Hladej,
Jean-Marie Moonen,
Guy Pouzard,
Paolo Benesperi,
Clive A. J. Marsden**

<https://dx.doi.org/10.1787/441743464504>

LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES DANS UNE SOCIÉTÉ DE COMMUNICATION

Le PEB et le ministère portugais de l'Éducation ont réuni 67 professionnels des bibliothèques et des centres de documentation, des décideurs, des éducateurs et des spécialistes des technologies de l'information, représentants 21 pays, autour du thème « Concevoir les écoles dans une société de communication : bibliothèques et centres de documentation ». Le séminaire, qui a eu lieu au Portugal en juin 1999, avait pour but de déterminer dans quelle mesure l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et la transformation des écoles en centres d'apprentissage pour la collectivité influent sur la demande d'espace des institutions de l'éducation ainsi que sur l'usage qui est fait de celui-ci, et plus particulièrement d'examiner les changements ayant pour objectif de promouvoir l'apprentissage à vie et la société de communication. Le PEB publiera un rapport rédigé par John Mayfield sur les conclusions du séminaire. On trouvera ci-dessous des extraits de certaines présentations.

Australie

La présentation de Tim Sandercock, directeur des services d'enseignement et de l'aménagement local, a traité deux projets en Australie qui sont associés à des aménagements urbains importants. Le thème de sa présentation, « La bibliothèque scolaire, espèce en voie de disparition ou cœur de la communauté ? » a démontré la manière dont il travaille avec les fournisseurs de services d'enseignement pour élaborer de nouveaux modèles et partenariats.

Il est important de rappeler les mutations que connaît la société car ce sont elles qui nous poussent à rechercher de nouveaux modèles pour dispenser l'enseignement :

L'éducation au XX^e siècle

- Elle privilégie les enfants.
- Elle puise l'information dans les livres.
- Elle est principalement financée par les pouvoirs publics.
- Elle constitue une période préparatoire à la vie active.
- Elle n'est dispensée que dans des lieux spécialisés (écoles).
- Elle a lieu à des moments particuliers.
- Elle n'est assurée que par certaines personnes (enseignants).
- Elle fait appel à des outils traditionnels (craie).
- Elle est évaluée et agréée au niveau local.

- Les prestataires sont indépendants et se font concurrence.
- Les pratiques de travail sont figées.

L'éducation demain

- Elle concerne tous les âges : au sein de la collectivité, **chacun** est un apprenant.
- Elle accède à l'information au moyen des technologies numériques – les ordinateurs et Internet sont à la disposition de tous : c'est « **l'ère de l'information** ».
- Elle s'appuie sur de nouveaux modes de financement fondés sur le **partenariat** entre les prestataires de services d'enseignement et les organismes qui ont besoin de ces services.
- Elle constitue un processus ininterrompu, permanent, qui se déroule **tout au long de la vie**.
- Il est de plus en plus possible d'y accéder aussi bien chez soi et sur le lieu de travail que dans des endroits spécialisés, c'est-à-dire **partout**.
- Elle est assurée à la demande, à **tout moment**.
- L'enseignant joue un rôle moins prépondérant, l'apprenant prend davantage les choses en main.
- Elle fait appel aux technologies nouvelles : elle tient compte de l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication.
- Elle est évaluée et agréée au niveau **national/international**.
- Les prestataires collaborent, coopèrent et échangent.
- Les pratiques de travail vont en se diversifiant.

En Australie, nous avons vu apparaître au fil des ans la bibliothèque scolaire/communautaire, assemblage de services d'intérêt aussi bien scolaire que collectif généralement installé dans l'école même et fortement soumis aux principes rationnels qui en régissent les aspects économiques. Nous pensons que la bibliothèque scolaire issue de ces modèles deviendra « le cœur de la communauté nouvelle ».

Caroline Springs

Caroline Springs se trouve à 22 kilomètres à l'ouest de Melbourne, deuxième ville d'Australie, forte de trois millions d'habitants. Sur le site qui occupe une superficie de 800 hectares seront installées à terme 25 000 personnes dans 8 000 logements. L'ampleur du projet et le fait que l'aménagement du site s'effectue selon une approche globale permettront d'adopter des méthodes novatrices pour la fourniture des services et la mise en œuvre des équipements. Il est proposé de créer trois grands centres d'activité. Ils sont destinés à constituer le point d'appui des services d'intérêt collectif et des services d'enseignement. Dans le premier village qu'il est prévu d'aménager se trouvera le Brookside Centre.

Ce Centre comportera tout un éventail d'équipements collectifs et offrira des services d'enseignement très divers. Les équipements collectifs seront installés autour

de la grand place. Le centre multimédia (bibliothèque) en constituera le pôle principal. Il offrira aux habitants des services informatiques multimédias – traitement informatique des données, Internet et communication interactive.

Mawson Lakes

Mawson Lakes se situe à 12 kilomètres au nord d'Adélaïde, ville qui compte environ un million d'habitants. Sur le site seront construits 3 000 nouveaux logements qui seront intégrés à un campus universitaire et un parc technologique déjà existants. Ce projet devait constituer la première étape de l'édification d'un centre urbain polyvalent beaucoup plus important. Au cœur des équipements éducatifs de Mawson Lakes se trouvera le Mawson Centre, centre d'information et d'apprentissage qui comportera essentiellement des services d'enseignement et d'information et des services d'intérêt collectif.

Centre d'information et de documentation, le Mawson Centre sera une source de connaissances, d'idées et de possibilités. Il symbolisera l'importance attachée à l'apprentissage par la nouvelle communauté. Il offrira tout un éventail de services et d'équipements (éducatifs, informationnels, collectifs et commerciaux) et comprendra notamment des bureaux d'information sur les universités, le TAFE et d'autres prestataires de services d'enseignement, un centre d'information sur la recherche relié à l'université d'Australie-Méridionale et au parc technologique, des organismes de formation privés, un centre local de services bibliothécaires et documentaires, des salles de conférence et des équipements culturels, des points de vente aux particuliers de matériels et de logiciels informatiques, des services de soutien informatiques, ainsi qu'une librairie et une agence de presse.

Le Mawson Centre comprendra en outre un organisme d'information, de conseil et de placement dans le domaine de l'enseignement en général, qui sera ouvert à toutes les personnes vivant, travaillant et apprenant à Mawson Lakes. Celles-ci pourront ainsi obtenir des informations sur les divers services d'enseignement existant à Mawson Lakes et à l'extérieur, y compris sur ceux auxquels il sera possible d'accéder directement depuis Mawson Lakes par la technologie en ligne. Cet organisme fera également office d'intermédiaire pour l'accès des membres de la communauté à des services d'enseignement, des entreprises industrielles et commerciales à des stages de formation professionnelle et spécialisée, et du marché étranger à des services d'enseignement tertiaire et autre.

Autriche

« Centres d'apprentissage, d'information et de communication dans les établissements d'enseignement secondaire en Autriche » est le titre de la présentation de Manfred Hinum et Johanna Hladej du ministère fédéral de l'Éducation et des Affaires culturelles de l'Autriche.

La bibliothèque de type CAI (Centre d'apprentissage, d'information et de communication) doit avoir un emplacement stratégique, de manière à :



- être facilement accessible aux utilisateurs aussi bien internes qu'externes ainsi qu'aux handicapés ;
- favoriser l'intégration des services et des technologies à l'enseignement des programmes scolaires ;
- faciliter la supervision ;
- faciliter la livraison et la répartition des ressources à l'école.

La bibliothèque scolaire, comme moyen de fournir des informations, connaissances et technologies, et comme centre d'apprentissage et de lecture, doit comprendre les zones de fonction suivantes pour créer une base propice à l'information autonome et à un apprentissage en grande partie indépendant :

- un terminal d'information avec les catalogues adéquats (concernant aussi les médias disponibles en dehors du CAI) pour effectuer des recherches, avec un P.C. pour les interrogations ;
- une zone d'utilisation de la bibliothèque pour le prêt, le conseil et l'accès à la bibliothèque ;

- des postes de travail individuels avec moniteurs et haut-parleurs (en plus de ceux disponibles dans la salle de formation, la salle de conférences et/ou les coins multimédias) pour les enseignants, les élèves et les utilisateurs extérieurs ;
- un espace de gestion des équipements, où ont lieu les activités d'achat, de prise en charge, d'intervention et de maintenance pour tous les médias ;
- un espace offrant tous les médias électroniques disponibles (éventuellement contre paiement) ;
- des zones de lecture, également adaptées au travail en groupe.

La fonction de centre d'enseignement et de formation d'un CAI ne peut être assurée que par une bibliothèque scolaire convenablement équipée, fonctionnant bien et connectée en réseau, avec un apport supplémentaire de postes de travail ou zones séparées pour :

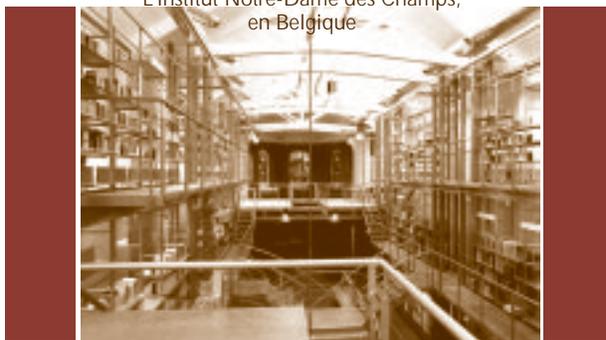
- l'enseignement et/ou l'apprentissage par groupes ;
- une ou des salles d'ordinateurs et/ou de formation ;
- un atelier médias qui peut aussi être logé dans une salle séparée, adapté aux enregistrements vidéo et audio, aux applications multimédias et Internet, aux visioconférences ou à l'utilisation comme studio vidéo, et situé, si possible, près de la zone d'événements ;
- une zone de simulation (par exemple, un centre de gestion d'entreprise ou « entreprise fictive » avec simulation de bureaux (voir article p. 9) si le type d'école (par exemple, école de formation professionnelle) le requiert ;
- la zone de communication et d'événements doit offrir de multiples options pour les réunions spontanées ou fixées à l'avance, la bibliothèque et la médiathèque constituant un préalable essentiel et une pierre angulaire pour une grande partie de ces activités. En ce lieu, les enseignants et les élèves peuvent échanger leurs idées sans obligation de résultat, se motiver mutuellement et discuter des choses qu'ils apprennent. En outre, la bibliothèque, au-delà d'un outil de travail, doit être un centre de culture et d'événements offrant l'espace libre nécessaire à des activités de loisir et des activités externes.

Des installations sanitaires, un vestiaire et une cantine doivent être facilement accessibles aux élèves et aux visiteurs. Pour cette raison, il faut déplacer vers cette zone et inclure dans les plans et l'organisation une partie des superficies qui doivent être affectées à cet usage en vertu des normes régissant l'espace et l'organisation scolaires.

Le ministère fédéral de l'Éducation et des Affaires culturelles a publié une brochure sur la façon d'équiper les bibliothèques scolaires, intitulée « *Die LIZ-Schulbibliotheken* » (les bibliothèques scolaires CAI)¹.

1. Contact : Manfred Hinum, BMUK, Minoritenplatz 5, A-1014, Vienne, télécopie : 43 1 531 20 44 82, manfred.hinum@bmuk.gv.at

L'Institut Notre-Dame des Champs,
en Belgique



Belgique

Jean-Marie Moonen, directeur général adjoint du Service général de garantie des infrastructures scolaires subventionnées (pour la Communauté française de Belgique) a présenté le nouveau centre multimédias de l'Institut Notre-Dame des Champs à Bruxelles.

Comme souvent en matière d'avancée significative dans le domaine de l'infrastructure scolaire, c'est de la volonté et du questionnement sans faille d'une directrice qu'est né le changement. Dès 1984, elle s'est interrogée sur la meilleure manière de rentabiliser les ressources documentaires de l'école trop souvent, à son gré, enfouies dans les « armoires-oubliettes » de l'établissement.

Il fallait choisir un lieu « signal » à la fois central mais surtout suffisamment grand pour satisfaire aux ambitions du projet. On imagine d'abord creuser sous le parking de l'école mais ce statut de « cave » attribué au poumon de l'école est très vite abandonné. La chapelle, qui fut tant d'années lieu de culte, allait servir une autre cause : celle de l'ouverture à l'universalité du savoir.

Plusieurs esquisses naissent. Un consensus surgit. Il est fait de préoccupations d'abord budgétaires, de calendrier ensuite et enfin de contraintes « technico-pédagogiques ». Le temps des études techniques est mis à profit pour préciser le mode d'utilisation. Un credo apparaît : « Le travail des élèves au centre multimédia doit être autonome et indépendant. L'élève s'organise en fonction de ses besoins. L'enseignant s'adaptera aux besoins définis des étudiants ».

Six locaux donnent immédiatement sur le CDI ce qui permet aux enseignants de préparer les tâches et de définir les méthodes de recherche avant d'investir le centre multimédia. Pour faciliter cette gestion, il est incontournable de prévoir une téléphonie intérieure à tout l'établissement. De cette manière, on peut réserver un local à tout moment et/ou savoir à chaque instant où se trouvent les usagers « individuels ».

Par ailleurs, de leur classe « banale », les professeurs peuvent, par téléphone, faire appel au centre. Les outils demandés leur sont fournis par le centre dans le délai le plus bref. Partant, les classes « banales » deviennent satellites du centre et affinent le projet pédagogique de l'école.



Deux fragilités sont apparues après une année de fonctionnement :

- contrarier les problèmes d'acoustique qui sont bien présents et dus à la vocation originelle du local (chapelle) ;
- veiller sans relâche à l'encodage des nouveautés et des articles (sites, livres, revues...).

France

Guy Pouzard, président de la Commission « Informatique et Techniques de Communication » du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, a abordé les sujets suivants dans sa présentation intitulée « Centres de documentation et d'information (CDI) et nouvelles technologies en France » :

- la place de la documentation dans le système éducatif français ;
- la création des CDI ;
- les évolutions récentes ;
- l'avenir.

C'est au XVII^e siècle qu'ont commencé à apparaître les bibliothèques scolaires dans les collèges des jésuites, puis plus tard au XIX^e siècle dans les lycées publics.

Un arrêté du 1^{er} juin 1862 organise, pour la période de la troisième République, le fonctionnement des bibliothèques scolaires qui doivent être créées dans chacune des écoles primaires. Ces bibliothèques sont destinées non seulement aux élèves, mais aussi aux familles. Tournées essentiellement vers le prêt, elles deviennent les « bibliothèques populaires des écoles publiques » en 1880. On en compte environ 43 000 en 1902. Elles sont la manifestation d'une volonté politique forte pour que soit assurés les éléments essentiels de la culture dans la population.

Dès le début de la mise en place des bibliothèques scolaires puis des bibliothèques populaires des écoles publiques, l'orientation générale du système éducatif français de « l'enseignement simultané », mis en place par la loi Guizot en 1930, place la documentation au second rang. La priorité est en effet donnée à la transmission des connaissances, à la leçon et à la parole du maître, aux dépens du développement et de l'utilisation des ressources documentaires par l'élève. L'esprit d'initiative, la responsabilité pas plus que la créativité ne sont mis en avant. À quelques rares exceptions près, ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que des esprits originaux mettront en avant des principes fondant « l'Éducation nouvelle ». Ainsi, les bibliothèques centrales « doivent être un lieu de dialogue permanent entre l'adulte et l'élève sur un plan d'égalité, un lieu pour les conseils sur la lecture utilitaire, le travail scolaire, et la lecture plaisir ».

La loi d'orientation de 1989 rappelle que les CDI sont au service de la dynamique de rénovation et s'insèrent dans les trois objectifs principaux de la loi : élargir le droit à l'éducation, accroître l'égalité des chances, placer l'élève au centre du système éducatif. Le CDI est aussi un lieu d'apprentissage des responsabilités, il s'inscrit dans la pédagogie de la réussite, il est au cœur de l'établissement. L'un des objectifs de la loi est la généralisation des CDI à tous les établissements.

Italie

Paolo Benesperi, conseiller régional pour l'Éducation, la Formation professionnelle et l'Emploi pour la Région toscane, a présenté un exposé sur le réseau des centres de documentation de la Région, un projet expérimental de soutien pour l'apprentissage à vie.

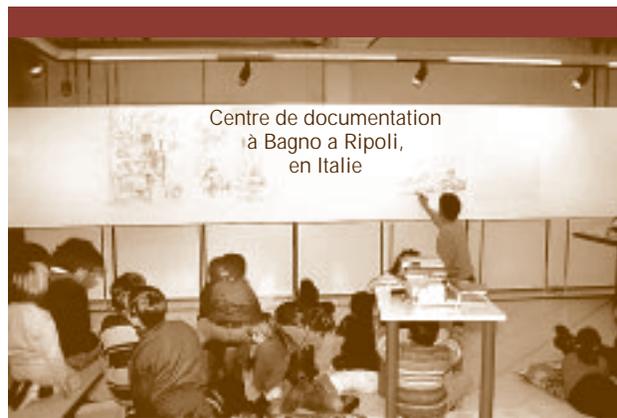
Les centres de documentation de la Région, au nombre de 15, sont des structures publiques créées dans le but de favoriser l'innovation et la recherche didactique, d'élaborer des projets scolaires et de favoriser les échanges avec la collectivité. Leur rayon d'action varie – il peut être communal, intercommunal ou provincial – mais ils ont un objectif commun : que la communauté collabore pour donner une opportunité de formation à toute la population.

Les principales activités développées sont les suivantes :

- documentation sur le matériel didactique existant et consultation de ce dernier ;
- constitution d'archives, y compris multimédias, sur la recherche didactique ;
- mise en place de projets expérimentaux relatifs à l'enseignement des matières scientifiques ;
- cours de formation destinés aux enseignants ainsi qu'aux opérateurs du secteur éducatif ;
- mise en place de programmes communautaires avec des partenaires européens ;
- promotion d'événements à but éducatif ;
- mise au point de méthodes d'enseignement multimédias ;
- mise en place d'un réseau d'archives concernant les centres de documentation.



Centre de ressources éducatives *Catia Franci* à Florence, en Italie

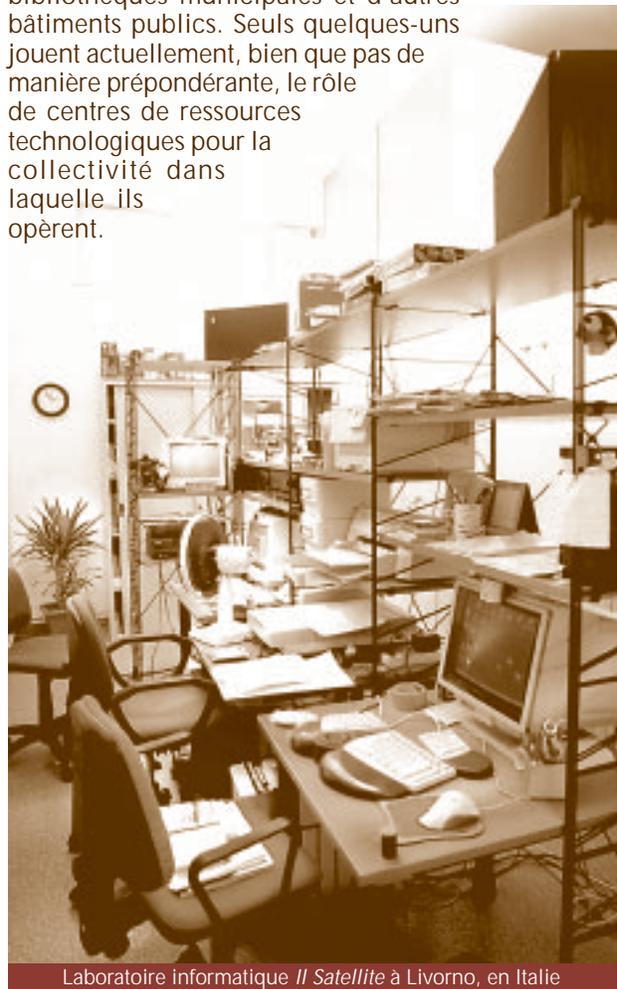


Centre de documentation
à Bagno a Ripoli,
en Italie

Les centres, en collaboration avec la Région toscane, travaillent depuis quelques années à la mise en place d'un réseau de toutes les archives en leur possession, devant permettre une meilleure diffusion des matériels didactiques existants sur l'ensemble du territoire.

Tous les centres sont ouverts à la collectivité au moyen de cours extrascolaires et par l'accès libre aux divers équipements et matériels (archives, bibliothèques, ordinateurs, réseau Internet).

Les centres sont placés dans des écoles, des bibliothèques municipales et d'autres bâtiments publics. Seuls quelques-uns jouent actuellement, bien que pas de manière prépondérante, le rôle de centres de ressources technologiques pour la collectivité dans laquelle ils opèrent.



Laboratoire informatique *Il Satellite* à Livorno, en Italie

Clive A.J. Marsden a présenté une étude de cas sur le Centre Alford des technologies de l'information et de la communication, en Écosse. Il est le directeur des technologies de l'information (TI) du Centre. Le PEB a publié il y a dix ans un rapport sur le Centre dans sa série « Perspectives à long terme », car Alford représentait une nouvelle approche de la provision des TI dans l'école. Le rapport a étudié à partir de ce projet expérimental les problèmes techniques ainsi que les problèmes de gestion et de construction auxquels se trouvent confrontés les établissements scolaires en milieu rural et les collectivités dont ils dépendent lors de l'introduction des TI.

Alford est un village situé en milieu rural à 38 km environ à l'ouest d'Aberdeen, au nord-est de l'Écosse. L'école d'Alford est un établissement public situé sur un campus qui s'est développé sans plan défini et qui comprend un jardin d'enfants, une école primaire, une école secondaire, appelée *Alford Academy* et le *Community Education Centre* qui assure des services de formation aux adultes.

Le Centre des TI et la bibliothèque d'Alford ont été inaugurés en 1986. Ces deux constructions devaient accueillir un centre de documentation ouvert au public et une bibliothèque au service des populations scolaire et extrascolaire. Treize ans plus tard (en 1999), et afin de marquer le 25^e anniversaire de l'*Academy*, une zone adjacente à la bibliothèque et au Centre des TI a été transformée en centre public/scolaire des technologies de l'information et de la communication (TIC) – baptisé *Jubilee Suite*. La *Jubilee Suite* a essentiellement pour vocation de permettre à la population locale d'utiliser les TIC ou de se former à leur utilisation.

Dans un premier temps, il a fallu résoudre un certain nombre de problèmes : ainsi, faute d'espace, il a fallu renoncer au modèle d'accès ouvert initialement envisagé. Le Centre des TI continue de faire partie intégrante de l'*Academy* et le personnel technique intervient dans l'ensemble du bâtiment. Membre de l'équipe de direction, le dirigeant du Centre joue un rôle direct dans la gestion de l'établissement scolaire et est responsable du matériel lié aux TIC. Les compétences de l'ensemble du personnel (ainsi que les ressources) du Centre des TI sont naturellement mises en commun, ce qui a généré une valeur ajoutée pour l'*Academy*. Les salaires du personnel du Centre sont pris en charge par la Direction de l'éducation de l'administration locale mais aucun crédit budgétaire n'est prévu pour le matériel et l'équipement que le Centre finance lui-même, principalement en assurant un service local d'impression et d'infographie. Ce mode de financement joue apparemment un rôle capital dans le bon fonctionnement du Centre et dans le sentiment d'appartenance qu'il a suscité dans la population locale.

La création de la *Jubilee Suite*, dont le financement a été assuré par diverses sources, a élargi l'accès de l'ensemble de la population à l'utilisation des TIC et à



la formation dans ce domaine, mais a aussi créé de nouvelles pressions au sein de l'*Academy*. L'éventail des ressources disponibles ne cesse de s'élargir et on privilégie davantage à présent la mise à disposition des TIC à l'échelon du campus tout entier.

« Installations et organisation de l'espace, les bibliothèques scolaires »

Ce livret a été publié en 1998 par le ministère portugais de l'Éducation afin d'appuyer les écoles dans l'élaboration de leurs projets d'adaptation des bibliothèques scolaires en tant que centres de ressources éducatives multimédias. Il offre des recommandations sur les types d'espace et leurs dimensions, et le mobilier et les équipements requis pour les différents niveaux d'éducation, et il identifie certaines modalités fonctionnelles et techniques à prendre en compte dans les travaux d'adaptation des espaces. Les deux tiers de cette publication sont consacrés aux plans détaillant les zones qui composent un centre de ressources éducatives multimédias (les zones fonctionnelles prévues pour la lecture libre, la consultation de la documentation dans différents formats, la production graphique, etc.) et proposent divers placements possibles du centre dans l'école.

Ce livret existe en français, anglais et portugais.

Pour tout renseignement, contacter :
Maria Helena Bandeira Brás
Département de gestion des ressources éducatives
(DEGRE), Ministère de l'Éducation
Av. 24 de Julho, 142, Lisbonne Codex, Portugal
Télécopie : 351 1 397 3082
Adresse électronique : mhbras@degre.min-edu.pt